

Informations de base	
2023/2145(DEC)	Procédure terminée
DEC - Procédure de décharge	
Décharge 2022: Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (EASA)	
<b>Subject</b>	
8.70.03.12 Decharge 2022	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">CONT</span> Contrôle budgétaire	SARVAMAA Petri (EPP)	14/06/2023
		Rapporteur(e) fictif/fictive RÓNAI Sándor (S&D) CHASTEL Olivier (Renew) EICKHOUT Bas (Greens /EFA) CZARNECKI Ryszard (ECR) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (The Left)	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">TRAN</span> Transports et tourisme	GHEORGHE Vlad (Renew)	10/10/2023
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	HAHN Johannes	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
28/06/2023	Publication du document de base non-légitif	COM(2023)0391	

12/09/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/03/2024	Vote en commission		
13/03/2024	Dépôt du rapport de la commission	A9-0116/2024	
10/04/2024	Débat en plénière		
11/04/2024	Décision du Parlement	T9-0249/2024	Résumé
11/04/2024	Résultat du vote au parlement		
10/10/2024	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2145(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/12926

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE753.511	09/01/2024	
Avis de la commission	TRAN	PE753.749	23/01/2024	
Amendements déposés en commission		PE757.215	12/02/2024	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0116/2024	13/03/2024	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0249/2024	11/04/2024	Résumé

Conseil de l'Union			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	06180/2024	12/03/2024	

Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2023)0391	28/06/2023	

Autres Institutions et organes				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé

CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N9-0096/2023 JO C 000 27.10.2023, p. 0000	26/10/2023
------	---------------------------------	--	------------

## Acte final

Budget 2024/2270  
JO OJ L 10.10.2024

# Décharge 2022: Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne (EASA)

2023/2145(DEC) - 11/04/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au directeur exécutif par intérim de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) pour l'exercice 2022 et d'approuver la clôture des comptes pour cet exercice.

Notant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2022 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté par 543 voix pour, 17 contre et 44 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales énoncées dans la **réolution** sur les performances, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

### **États financiers de l'agence**

Le budget final de l'Agence pour l'exercice 2022 s'élevait à **224.265.965 EUR**, soit une augmentation de 10,04% par rapport à 2021.

### **Gestion budgétaire et financière**

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2022 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire des crédits d'engagement de l'année en cours de 97,08%, soit une augmentation de 0,77% par rapport à 2021. Le taux d'exécution des crédits de paiement s'est élevé à 87,18%, soit une légère baisse de 0,16% par rapport à 2021.

L'Agence a clôturé l'exercice par un excédent budgétaire d'honoraires et de redevances de 8,2 millions d'EUR (contre 11,2 millions d'EUR en 2021). Par conséquent, l'excédent cumulé des «honoraires et redevances» de l'Agence a été ramené de 72,1 millions d'EUR à 63,9 millions d'EUR. Le taux d'annulation des crédits relatifs aux engagements reportés à 2022 s'est élevé à 2,82%, sous le plafond de 5% fixé par la Commission.

### **Autres observations**

Le Parlement a également formulé une série d'observations concernant les performances, la politique du personnel et la lutte contre la corruption.

Il a notamment souligné que :

- l'Agence a enregistré de très bonnes performances avec un taux de mise en œuvre de 97% de son programme de travail annuel 2022 et 77% des indicateurs de performance clés de l'Agence sont en bonne voie;
- les principales réalisations et progrès en 2022 concernent les domaines émergents liés aux solutions vertes et à la numérisation;
- les travaux de l'Agence sur la réforme du Ciel unique européen 2+ ont été salués, car ils visent à réduire les coûts et à augmenter la capacité de l'ATM et à apporter une valeur ajoutée significative au paquet d'initiatives Ciel unique européen 2+;
- l'Agence s'est conformée aux sanctions et aux politiques fixées par la Commission après l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie en 2022 et toutes les activités de coopération avec la Russie ont été suspendues, tandis que l'Agence a concentré son attention sur les activités de soutien à l'Ukraine;
- au 31 décembre 2022, l'organigramme était pourvu à 95,59%, avec 651 agents temporaires engagés sur 681 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union (contre 680 postes autorisés en 2021);
- des investissements importants ont été réalisés pour renforcer les capacités techniques au cours de l'année 2022 et pour offrir des opportunités d'évolution de carrière avec une politique de compétences renouvelée;
- l'Agence devrait réévaluer sa position et prendre des mesures en vue de mettre en place une stratégie interne de lutte contre la corruption.